



FICHE - SPECTACLE

Chamalières - Atelier - Théâtre (C.A.T.)

Contact	Jean-Marc FARREYRE 65, Rue de l'Ecorchade 63400 - CHAMALIERES	☎ : 04.73.36.94.20 ☎ : 06.71.49.80.93 ✉ : theachat@orange.fr
---------	--	--

CONDITIONS

Lieu et date de la représentation	<p>Vous nous proposez une salle (ou autre lieu) où vous souhaitez que se déroule la représentation.</p> <p>Il est possible qu'une visite préalable soit nécessaire si nous ne connaissons pas les installations. Mais nous savons nous adapter à pratiquement toutes les configurations.</p> <p>Si possible, proposez nous deux dates (au choix) : cela permet de faciliter la gestion de nos disponibilités</p>
Techniques	<p>Noir obligatoire dans la salle</p> <p>Scène : pas indispensable mais préférable</p> <p>Ouverture : en frontal 5 m x 3,5 m profondeur (mini)</p> <p>Rideau souhaité</p> <p>Puissance électrique : 220 v (60 A) ou 380 triphasé</p> <p>Aucun élément à fournir (ni matériel, ni décor)</p>
Financières	<p>Trois formules sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Forfait à 350 € : vous nous versez cette somme et encaissez toutes les recettes (entrées, buvette...)- Combinaison forfait / pourcentage : vous nous versez une somme de 250 € + pourcentage des recettes (env. 10% ou à déterminer)- Recette uniquement : vous ne nous versez rien, mais nous encaissons en contrepartie le montant correspondant aux entrées (vous conservez les recettes accessoires s'il y en a)

Disponibilités	<p>Vendredis (soirée) Samedis et Dimanches (soirée et après-midi)</p> <p>Autres jours de semaine : à voir au cas par cas</p>
----------------	---

FICHE - SPECTACLE / SPÉCIALE ASSOCIATION

Si vous êtes une association ou un organisme à but philanthropique et/ou humanitaire

Chamalières - Atelier - Théâtre (C.A.T.)

Contact	Jean-Marc FARREYRE 65, Rue de l'Ecorchade 63400 - CHAMALIERES	☎ : 04.73.36.94.20 ☎ : 06.71.49.80.93 ✉ : theachat@orange.fr
---------	--	--

CONDITIONS

Lieu de représentation	Il vous appartient de rechercher la salle où vous souhaitez que se déroule la représentation. Il s'agit généralement d'une salle qu'une collectivité locale met gratuitement à votre disposition. Nous saurons nous adapter à la plupart de celles qui sont proposées pour ce type d'opération.
Techniques	Noir obligatoire Scène : pas indispensable mais préférable - Possibilité de jeu au sol si besoin Ouverture : en frontal 5m x 3m profondeur (mini) Pas de rideau obligatoire Puissance électrique : 220 v (60 A) ou 380 triphasé Aucun élément à fournir (ni matériel, ni décor)
Communication	Il vous appartient d'assurer la communication sur l'événement auprès de vos adhérents et des divers réseaux que vous souhaitez mobiliser. Nous pouvons toutefois vous fournir des éléments graphiques pour réaliser flyers, programmes et affiches (<i>mais nous ne disposons pas de moyens de reprographie</i>)
Financières	Notre prestation est gratuite : l'intégralité de la recette vous est versée. <i>Seuls les frais relatifs aux droits d'auteur (S.A.C.D) demeurent à votre charge si le spectacle y est soumis.</i>
Disponibilités	Vendredis (soirée) Samedis et Dimanches (soirée et après-midi) Autres jours de semaine : à voir au cas par cas

CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE AMATEUR
N°

Entre les **soussignés**::

Dénommé(e) **L'ORGANISATEUR**

Et

CHAMALIÈRES – ATELIER – THÉÂTRE (CAT)

Dénommé(e) **La COMPAGNIE**

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La **Compagnie** de théâtre amateur ci-dessus désignée s'engage a donner dans son intégralité une représentation de son spectacle :

Dans les conditions suivantes :

Date	
Heure	
Lieu	

Article 2 : La **Compagnie** fournira le spectacle entièrement monté et assurera elle-même la responsabilité de le représentation. Elle certifie que les comédiens et techniciens participants au spectacle sont amateurs et qu'ils ne tirent pas leurs moyens d'existence de l'exercice d'activités liées aux professions du spectacle.

Article 3 : L'**Organisateur** s'engage, à l'issue de la séance, à verser à la Compagnie la somme de **trois cent cinquante euros (350 €)** en rémunération d'une quote-part des frais de création du spectacle (matériel, décors, costumes etc...).

Article 4 : Si la représentation est soumise à des droits d'auteur, la **Compagnie** se chargera des démarches et du paiement des droits auprès de la SACD, à charge de remboursement (à l'euro près) par l'**Organisateur**.

Toute autre condition particulière (prise en charge de la restauration de la troupe, remboursement des frais de déplacement...) doit être indiquée au moment de la conclusion de la convention.

Fait en **deux exemplaires**

Pour l'**Organisateur**

Pour **la Compagnie**
A Chamalières, le

JM FARREYRE